



Fédération nationale  
pour l'Inclusion  
des personnes  
en situation  
de handicap sensoriel  
et DYS en France  
*Reconnue d'utilité publique*

**Monsieur Emmanuel MACRON**  
Président de la République  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg Saint-Honoré  
7008 Paris

Paris, le 28 mars 2022

**Objet :** Pour une vision globale de l'accompagnement, n'excluant aucun métier.

Monsieur le Président de la République,

Dans le courrier du 31 janvier 2022 qui vous a été adressé, la FISAF, fédération nationale spécialisée dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap sensoriel ou de troubles des apprentissages, plaidait pour une mesure salariale d'urgence pour les professionnels du secteur. Le Conseil d'Administration de la FISAF approuve, par conséquent, l'extension de la revalorisation Ségur de 183 € mensuels aux professionnels de la filière socio-éducative.

**Cependant, il est désormais indispensable d'en finir avec le saucissonnage des activités et des métiers** qui, tous, contribuent à un accueil et un accompagnement global et de qualité des personnes en situation de vulnérabilité. **Ainsi, la revalorisation de 183 € mensuels doit être étendue à l'ensemble des métiers des fonctions support, des fonctions administratives et de l'encadrement.**

**Distinguer les uns des autres est injuste et discriminant.**

Cette discrimination déstabilise les équipes en place, nuit à la cohérence des accompagnements, accroît le différentiel d'attractivité avec les autres secteurs de la santé, nourrit un ressentiment vis-à-vis des politiques publiques et démotive les acteurs pour une conduite dynamique de la transformation de l'offre.

De fait, l'accompagnement, intégré dans une logique de parcours, comprend des interventions sociales et médico-sociales mais aussi administratives et techniques, dans une logique pluridisciplinaire.

A titre d'illustration, les personnes sont accueillies dans les structures par des agents administratifs d'accueil, leurs repas sont assurés par des cuisiniers et des agents de service et la qualité de leur hébergement est garantie par des maîtresses de maison, des surveillants de nuit et des personnels d'entretien qui veillent à l'hygiène des locaux et à l'asepsie. Enfin, l'efficacité de ces organisations relève de la responsabilité des personnels d'encadrement dont la mission de pilotage et de coordination est essentielle.

Adresse administrative : 12 rue Alfred de Musset - Ambarès - 33565 Carbon-Blanc cedex  
Tél. : 05 57 77 48 30 - [www.fisaf.asso.fr](http://www.fisaf.asso.fr) - Courriel : [contact@fisaf.asso.fr](mailto:contact@fisaf.asso.fr)

Siège social : FISAF/ chez EPSS - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

Siret : 784 573 651 00071 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875



Fédération nationale  
pour l'inclusion  
des personnes  
en situation  
de handicap sensoriel  
et DYS en France  
*Reconnue d'utilité publique*

L'extension du Ségur à l'ensemble de ces professionnels constitue un facteur d'attractivité et la reconnaissance de la contribution de tous à un accompagnement de qualité, respectueux des personnes en situation de handicap.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.

**Philippe CALMETTE**

**Président de la FISAF**

Adresse administrative : 12 rue Alfred de Musset - Ambarès - 33565 Carbon-Blanc cedex  
Tél. : 05 57 77 48 30 - [www.fisaf.asso.fr](http://www.fisaf.asso.fr) - Courriel : [contact@fisaf.asso.fr](mailto:contact@fisaf.asso.fr)

Siège social : FISAF/ chez EPSS - 92 rue Notre-Dame des Champs - 75006 Paris

Siret : 784 573 651 00071 - APE 8559B - Numéro d'agrément formation : 11 75 04 25 875